

RENSEIGNEMENTS TOURISTIQUES

Transport, déplacement

Par avion

Pour tous les renseignements concernant le transport aérien, il est conseillé de s'adresser à la compagnie aérienne, ČSA, 32 av. de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 01/47-42-18-11, télécopie 01/47-42-32-22. Les billets d'avion sont vendus dans toutes les agences de voyages françaises ainsi que dans toutes les agences d'AIR FRANCE. Il y a 4-6 départs par jour de Roissy Charles de Gaulle.

En autocar

Pour les informations et réservations en France s'adresser à l'agence de voyage EUROLINES - métro Gallieni (ligne 3) av. du Général de Gaulle, 93170 BAGNOLET, tél. 08-36-69-52-52 ou à l'agence INTERCARS, 139bis, rue de Vaugirard, 75006 Paris, tél. 01-42-19-99-35. En République tchèque l'agence de voyage BOHEMIATOUR, Praha 1, Zlatnická 7, tél. 00-420-2-24-94-77-07 ou EUROLINES, Praha 1, Opletalova 37, tél. 00420-2-22-89-52-40(29).

En voiture

Postes frontières. Les touristes entrent et sortent par les postes frontières de leur choix, sans avoir à les indiquer préalablement. En République tchèque, les touristes motorisés disposent d'un dense réseau routier qui comprend également les routes internationales européennes à grande circulation désignées "E".

Limitation de vitesse :

130 km/h sur les autoroutes
90 km/h sur les routes
50 km/h dans les agglomérations.

Le non respect du Code (surtout l'excès de vitesse) est sévèrement sanctionné.
Pour voyager en République tchèque le touriste motorisé a besoin des documents suivants:

Permis de conduire

La République tchèque reconnaît les permis de conduire nationaux de tous les pays d'Europe et de la majeure partie des pays extra-européens.

Certificat technique du véhicule - carte grise

Le certificat technique du véhicule délivré par les autorités compétentes lors de la mise en circulation du véhicule.

Plaque de nationalité

Tout véhicule à moteur (et sa remorque) circulant en République tchèque doit porter la désignation internationale de l'Etat où le véhicule est immatriculé.

La carte verte

L'attestation d'assurance valable pour la République tchèque.

Taux d'alcool autorisé: 0 %

Carburants

Les carburants disponibles en République tchèque sont: l'essence Special 90 octanes, l'essence Super 96 octanes, l'essence sans plomb 95 et 98 octanes et gas-oil.

Taxes sur les autoroutes en République tchèque

Les vignettes sont en vente aux postes frontières, dans les bureaux de poste et à certains points de distribution d'essence.

A partir du 1er janvier 2004, il existe quatre sortes de vignettes:

- 1) une vignette annuelle: 900,-CZK par voiture jusqu'à 3,5t, 7.000,-CZK par camion jusqu'à 12t, 14.000,-CZK par camion de plus de 12t.
- 2) une vignette de 2 mois consécutifs: 300,-CZK par voiture jusqu'à 3,5t, 1.750,-CZK par camion jusqu'à 12t, 3.500,-CZK par camion de plus de 12t.
- 3) une vignette de 15 jours consécutifs: 200,-CZK par voiture jusqu'à 3,5t, 650,-CZK par camion jusqu'à 12t, 1.300,-CZK par camion de plus de 12t.
- 4) une vignette d'un jour: 250,-CZK uniquement par camion de plus de 12t.

Monnaie

La monnaie du pays est la couronne tchèque, entièrement convertible (actuellement environ 1 EUR = 30 CZK). Pour effectuer le change, il est possible de s'adresser aux guichets de toutes les banques ou aux nombreux points de change. Les couronnes peuvent être échangées sans aucune restriction. Il est aussi possible d'effectuer le change en France. Si l'on passe la frontière avec plus de 200.000,- couronnes en liquide, il est nécessaire de les déclarer.

La Carte Bleue Visa et d'autres cartes de crédit internationales (American Express, Diners Club, VISA, Eurocard) sont acceptées dans de nombreux restaurants, grands hôtels et boutiques. Pour le retrait d'argent avec la carte bleue, il est possible d'utiliser de nombreux distributeurs automatiques ou de s'adresser aux banques. Les chèques ne sont généralement pas acceptés.

Visite des monuments

Les musées sont ouverts tous les jours sauf le lundi et certains jours fériés. Les châteaux et châteaux forts sont accessibles aux visiteurs à partir du 1er avril jusqu'au 31 octobre. En hiver, la majorité des monuments sont fermés.

Jours fériés

1 janvier: Nouvel An

Lundi de Pâques

1 mai: Fête du Travail

8 mai: Fête de la Victoire

5 juillet: Saint Cyrille et Méthode

6 juillet: Fête Jan Hus, réformateur

28 septembre: Fête Saint Venceslas

28 octobre: Fête nationale

17 novembre: Fête de la lutte pour la liberté et démocratie

24, 25 et 26 décembre: Fêtes de Noël

Office national tchèque du tourisme

18, rue Bonaparte

75006 Paris

E-mail : info-fr@czechtourism.com

www.czechtourism.com